



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnel

Question écrite n° 35130

Texte de la question

M. Michel Zumkeller attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement sur la politique menée en faveur des personnes handicapées. Il souhaite connaître les actions menées dans son secrétariat d'état pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux, et une meilleure adaptabilité aux postes de travail.

Texte de la réponse

Le secrétaire d'État chargé des relations avec le Parlement, placé sous l'autorité du Premier ministre, ne dispose pas d'administration propre. De plus, le personnel de son cabinet ne comporte pas de personnes handicapées. Dès lors, la question de M. le député Zumkeller relative aux actions menées dans son secrétariat d'État pour permettre une meilleure accessibilité aux locaux et une meilleure adaptabilité aux postes de travail au sein des services sur lesquels le secrétaire d'État exercerait son autorité paraît sans objet. Il est, cependant, à noter que lors de manifestations publiques organisées dans les locaux du secrétariat d'État, comme les journées du patrimoine, et afin de faciliter l'accès à ce local aux personnes handicapées, des aménagements spécifiques sont évidemment systématiquement mis en place. Il est attaché la plus grande importance à ce que les personnes à mobilité réduite puissent ainsi participer pleinement à ces manifestations.

Données clés

Auteur : [M. Michel Zumkeller](#)

Circonscription : Territoire-de-Belfort (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 35130

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Relations avec le Parlement

Ministère attributaire : Relations avec le Parlement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 novembre 2008, page 9698

Réponse publiée le : 16 décembre 2008, page 10963